

Les crimes déclarés par la police en milieu rural dans les provinces canadiennes, 2023

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mardi 29 avril 2025

D'une année à l'autre, le taux de crimes déclarés par la police dans les provinces et l'Indice de gravité de la criminalité (IGC) demeurent systématiquement plus élevés dans les régions rurales que dans les régions urbaines. En 2023, le taux de crimes déclarés par les services de police dans les régions rurales était supérieur de 34 % à celui observé dans les régions urbaines.

Les régions rurales des provinces canadiennes se distinguent par leurs caractéristiques démographiques, économiques et géographiques diverses; ces différences s'observent notamment entre les milieux ruraux du Nord provincial et ceux du Sud provincial (voir la note aux lecteurs). Par conséquent, le niveau de crimes déclarés par la police n'est pas le même dans toutes les régions rurales du pays. Un examen de la criminalité en milieu rural révèle une grande diversité de situations et de contextes dans les provinces canadiennes.

L'article de *Juristat* intitulé « [Les caractéristiques relatives aux crimes déclarés par la police en milieu rural dans les provinces canadiennes, 2023](#) », qui est diffusé aujourd'hui et qui repose sur les données policières recueillies au moyen du Programme de déclaration uniforme de la criminalité, examine les affaires, les victimes et les auteurs présumés afin de mettre en évidence les différences qui existent entre les régions rurales et les régions urbaines de l'ensemble des provinces.

Le taux global de crimes déclarés par la police et la gravité des crimes sont plus élevés dans les régions rurales

En 2023, un peu moins de 500 000 affaires criminelles ont été déclarées par les services de police en milieu rural dans les provinces, ce qui correspond à un taux de 7 317 affaires pour 100 000 habitants, soit environ un tiers de plus (+34 %) que le taux observé en milieu urbain (5 440).

L'IGC est une autre façon de mesurer les crimes déclarés par la police. Il tient compte de la gravité relative des infractions déclarées par la police en plus de leur volume (voir la note aux lecteurs). Comme c'était le cas pour le taux de criminalité, en 2023, l'IGC des régions rurales (99) était supérieur de 30 % à celui des régions urbaines (76).

Le taux de crimes déclarés par les services de police est près de trois fois plus élevé dans les régions rurales du Nord que dans les régions rurales du Sud

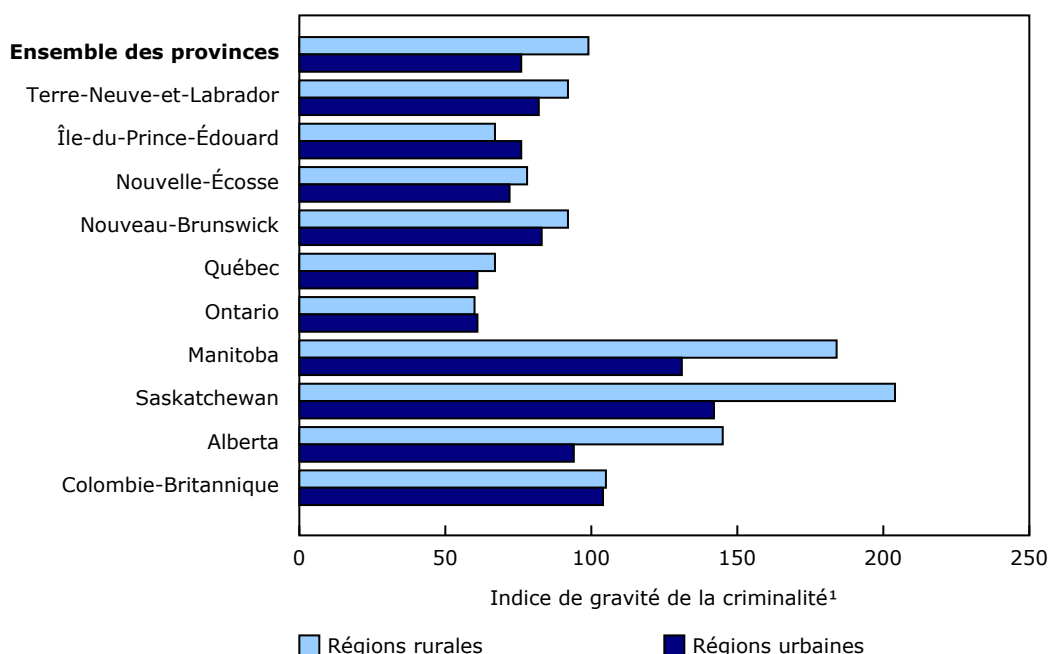
En 2023, la plupart des provinces ont suivi la tendance nationale selon laquelle les taux de crimes déclarés par la police sont plus élevés dans les régions rurales. Les écarts les plus importants entre les régions rurales et urbaines ont été observés en Saskatchewan (taux 68 % plus élevé dans les régions rurales), au Manitoba (65 % plus élevé) et en Alberta (54 % plus élevé). En revanche, les taux de criminalité étaient plus faibles dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard (taux 18 % plus faible que dans les régions urbaines), de l'Ontario (8 % plus faible) et du Québec (4 % plus faible).

Les écarts entre l'IGC des régions rurales et celui des régions urbaines variaient également d'une province à l'autre. Comme pour le taux de criminalité, les écarts les plus importants ont été enregistrés dans les provinces des Prairies, c'est-à-dire en Alberta (IGC 54 % plus élevé dans les régions rurales), en Saskatchewan (44 % plus élevé) et au Manitoba (41 % plus élevé).



Graphique 1

Indice de gravité de la criminalité, selon le type de région (rurale ou urbaine) et la province, 2023



1. L'Indice de gravité de la criminalité (IGC) est fondé sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. L'IGC est une mesure fondée sur la région qui résume la criminalité déclarée par la police. L'IGC n'est pas un indicateur de la sécurité globale et doit être interprété dans un contexte communautaire plus large.

Note(s) : Les services de police urbains desservent un territoire dont la majorité de la population vit à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou d'une agglomération de recensement (AR). Les services de police ruraux desservent un territoire dont la majorité de la population vit à l'extérieur d'une RMR ou d'une AR. Une RMR ou une AR est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé « noyau »). Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculée à partir des données du recensement. Une RMR ou une AR peut être desservie par plus d'un service de police. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants, et les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les données du Centre canadien de police pour les enfants disparus et exploités de la Gendarmerie royale du Canada, ainsi que les données du Groupe de la Police militaire des Forces canadiennes.

Source(s) : Programme de déclaration uniforme de la criminalité (3302).

En plus de la variation régionale, une grande partie de l'écart entre les taux de crimes déclarés par la police dans les régions rurales et les régions urbaines était attribuable aux disparités entre le Nord provincial et le Sud provincial. Le taux de criminalité dans les régions rurales du Nord (17 546 pour 100 000 habitants) était environ trois fois supérieur à celui des régions rurales du Sud (5 379).

Les taux de crimes violents sont plus élevés dans les régions rurales

À l'instar du taux de criminalité global, les taux de crimes violents par habitant étaient systématiquement plus élevés dans les régions rurales. En 2023, le taux de crimes violents déclarés par les services de police était 1,7 fois plus élevé dans les régions rurales (2 126 pour 100 000 habitants) que dans les régions urbaines (1 274). En 2023, environ le quart (26 %) de tous les crimes déclarés par les services de police ruraux étaient de nature violente, comparativement à un peu plus du cinquième (22 %) de ceux déclarés par les services de police urbains.

Dans l'ensemble, tous les types de crimes violents affichaient des taux plus élevés dans les régions rurales que dans les régions urbaines, à l'exception du vol qualifié.

Les taux de violence à l'égard des femmes et des filles sont plus élevés dans les régions rurales

En 2023, pour chaque tranche de 100 000 femmes et filles vivant dans des régions rurales, 1 963 femmes et filles ont été victimes de crimes violents. Ce taux était plus élevé que celui observé chez les hommes et les garçons des régions rurales (1 494 pour 100 000 hommes et garçons vivant dans des régions rurales) et chez les femmes et les filles des régions urbaines (1 137 pour 100 000 femmes et filles vivant dans des régions urbaines).

Le taux de crimes violents à l'endroit des femmes et des filles dans les régions rurales du Nord (4 974 pour 100 000 femmes et filles dans les régions rurales du Nord) était plus de trois fois plus élevé que celui enregistré dans les régions rurales du Sud (1 416 pour 100 000 femmes et filles dans les régions rurales du Sud). Une tendance semblable a été observée chez les hommes et les garçons vivant dans les régions rurales du Nord (3 459 pour 100 000 hommes et garçons dans les régions rurales du Nord) et les régions rurales du Sud (1 131 pour 100 000 hommes et garçons dans les régions rurales du Sud).

Les auteurs présumés dans les régions rurales ont tendance à être plus âgés

En 2023, les auteurs présumés de crimes violents dans les régions rurales avaient tendance à être plus âgés. On dénombrait 2 616 personnes de 25 à 44 ans qui étaient auteurs présumés de crimes violents pour chaque tranche de 100 000 personnes de ce groupe d'âge dans les régions rurales, ce qui est un taux plus élevé que tout autre groupe d'âge. En revanche, le groupe d'âge qui affichait le taux d'auteurs présumés le plus élevé dans les régions urbaines était celui des jeunes de 12 à 17 ans (1 287 pour 100 000 personnes de ce groupe d'âge dans les régions urbaines).

Plus précisément, dans les régions rurales, le taux de crimes violents chez les auteurs présumés atteignait un sommet chez les personnes de 27 ans, alors dans les régions urbaines, il atteignait un sommet chez les personnes de 15 ans.

Les taux d'affaires de violence entre partenaires intimes et de violence familiale déclarées par la police sont plus élevés dans les régions rurales

Les crimes violents commis par des étrangers sont proportionnellement moins nombreux dans les régions rurales. Par exemple, en 2023, 13 % des crimes violents déclarés par la police dans les régions rurales ont été commis par une personne inconnue de la victime, comparativement à 30 % dans les régions urbaines.

En revanche, dans les régions rurales, un plus grand nombre de crimes sont commis par une personne connue de la victime. Notamment, les taux d'affaires de violence entre partenaires intimes et de violence familiale déclarées par les services de police étaient plus élevés dans les régions rurales que dans les régions urbaines.

En 2023, on dénombrait 571 victimes de violence entre partenaires intimes pour 100 000 personnes de 12 ans et plus dans les régions rurales, ce qui représente presque le double du taux observé dans les régions urbaines (309). De même, le taux de crimes violents commis par un membre de la famille autre qu'un conjoint observé dans les régions rurales (372 victimes pour 100 000 personnes de 12 ans et plus) était près de trois fois plus élevé que celui enregistré dans les régions urbaines (138).

Plus des trois quarts des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par les services de police étaient des femmes ou des filles, tant en milieu rural (77 %) qu'en milieu urbain (78 %).

Le taux de crimes contre les biens est plus élevé dans les régions rurales en raison des méfaits déclarés par la police

Les crimes contre les biens sont également une source de préoccupation dans les régions rurales. En 2023, le taux global de crimes contre les biens dans les régions rurales (3 692 pour 100 000 habitants) était supérieur de 13 % à celui observé dans les régions urbaines (3 262). Contrairement aux crimes violents, de nombreuses formes de

crimes contre les biens, tels que la possession de biens volés, la fraude et le vol de 5 000 \$ ou moins, étaient plus fréquentes en milieu urbain qu'en milieu rural. La différence la plus marquée concernait le vol à l'étalage, dont le taux était près de quatre fois plus élevé dans les régions urbaines que dans les régions rurales.

Au chapitre des crimes contre les biens, le taux de vols de véhicules à moteur était également plus élevé dans les régions urbaines que dans les régions rurales en 2023. De 2018 à 2023, ce taux a augmenté de 27 % dans les régions urbaines, alors qu'il est demeuré relativement stable dans les régions rurales (+2 %).

Le méfait — une infraction qui peut être signalée à un agent d'application des règlements municipaux ou à des autorités autres que les services de police en milieu urbain — était la principale raison pour laquelle les crimes contre les biens étaient plus fréquents dans les régions rurales. Cette catégorie d'infraction représentait 43 % de l'ensemble des crimes contre les biens déclarés par la police dans les régions rurales en 2023, soit plus du double de la proportion observée dans les régions urbaines (19 %).

Saviez-vous que nous avons une application mobile?

Téléchargez notre application mobile et accédez rapidement aux données du bout des doigts! L'application [StatsCAN](#) est offerte gratuitement dans l'[App Store](#) et sur [Google Play](#).

Note aux lecteurs

La présente analyse est fondée sur les données policières recueillies dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les statistiques déclarées par la police. Tout d'abord, les affaires doivent être portées à l'attention de la police. Ensuite, les différences entre les services de police, telles que les ressources disponibles ou les priorités, les politiques et les procédures, peuvent également avoir une incidence sur les crimes déclarés par la police. Par exemple, certains services de police peuvent avoir recours à des règlements municipaux pour traiter des délits mineurs, ce qui explique pourquoi certains crimes, comme les méfaits ou le fait de troubler la paix, pourraient être sous-déclarés dans les régions urbaines.

Les régions urbaines sont les territoires où la majorité de la population vit dans une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Les régions rurales sont les territoires où la majorité de la population vit à l'extérieur d'une RMR ou d'une AR. Une RMR ou une AR est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé « noyau »). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants, et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculée à partir des données du recensement. Une RMR ou une AR peut être desservie par plus d'un service de police.

Le Nord provincial englobe les régions septentrionales de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador. Le Sud provincial comprend les régions du sud de ces provinces en plus de l'ensemble de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Pour obtenir de plus amples renseignements, consulter la Variante de la Classification géographique type 2021 pour le Nord et Sud sur le site Web de Statistique Canada. Les territoires sont exclus de la présente analyse sur la criminalité en milieu rural, car ils diffèrent des provinces et les uns des autres à de nombreux égards.

Le taux de criminalité et l'Indice de gravité de la criminalité (IGC) sont des mesures complémentaires des crimes déclarés par la police. Le taux de criminalité permet de mesurer le volume de crimes déclarés par la police pour chaque tranche de 100 000 habitants, tandis que l'IGC sert à mesurer tant le volume que la gravité des crimes déclarés par la police.

Tableau 1

Crimes déclarés par la police, selon le type de région (rurale ou urbaine, et Nord ou Sud) et la province, 2023

	Régions rurales	Régions rurales	Régions urbaines	Régions urbaines
	nombre	taux	nombre	taux
Ensemble des provinces	429 789	7 317	1 854 199	5 440
Régions du Nord	164 145	17 546	111 814	8 815
Régions du Sud	265 644	5 379	1 742 385	5 310
Terre-Neuve-et-Labrador	19 761	8 054	18 882	6 437
Régions du Nord	7 987	28 461	...	...
Régions du Sud	11 774	5 418	18 882	6 437
Île-du-Prince-Édouard	3 212	5 392	7 470	6 559
Régions du Sud	3 212	5 392	7 470	6 559
Nouvelle-Écosse	20 342	6 278	42 472	5 781
Régions du Sud	20 342	6 278	42 472	5 781
Nouveau-Brunswick	19 852	6 689	35 131	6 527
Régions du Sud	19 852	6 689	35 131	6 527
Québec	49 720	3 585	279 827	3 738
Régions du Nord	10 538	9 948	11 182	3 561
Régions du Sud	39 182	3 058	268 645	3 746
Ontario	59 952	4 120	635 273	4 491
Régions du Nord	25 268	8 438	36 644	6 577
Régions du Sud	34 684	3 001	598 629	4 405
Manitoba	59 434	14 846	94 767	8 987
Régions du Nord	34 284	39 545	8 475	64 365
Régions du Sud	25 150	8 019	86 292	8 287
Saskatchewan	68 811	18 010	87 272	10 699
Régions du Nord	30 391	79 683	...	...
Régions du Sud	38 420	11 171	87 272	10 699
Alberta	88 453	11 190	284 721	7 268
Régions du Nord	42 865	15 809	22 365	15 321
Régions du Sud	45 588	8 779	262 356	6 957
Colombie-Britannique	40 252	7 546	368 384	7 389
Régions du Nord	12 812	12 079	33 148	13 918
Régions du Sud	27 440	6 421	335 236	7 061

... n'ayant pas lieu de figurer

Note(s) : Les services de police urbains desservent un territoire dont la majorité de la population vit à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou d'une agglomération de recensement (AR). Les services de police ruraux desservent un territoire dont la majorité de la population vit à l'extérieur d'une RMR ou d'une AR. Une RMR ou une AR est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé « noyau »). Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculée à partir des données du recensement. Une RMR ou une AR peut être desservie par plus d'un service de police. Le Nord provincial englobe les régions septentrionales de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador, selon la définition convenue dans le cadre du Forum des ministres responsables du développement du Nord et utilisée par le Centre pour le Nord du Conference Board du Canada. En général, les limites du nord correspondent aux régions administratives provinciales. Exclut les données du Centre canadien de police pour les enfants disparus et exploités de la Gendarmerie royale du Canada, ainsi que les données du Groupe de la Police militaire des Forces canadiennes. Les différentes façons dont les services de police traitent les délits peuvent avoir une incidence sur les statistiques déclarées par la police. Dans certains cas, il arrive que la police ou les municipalités choisissent de traiter certains délits en vertu de règlements municipaux ou de lois provinciales plutôt qu'en vertu du *Code criminel*. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants, et les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1er juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source(s) : Fichier de données agrégées du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (3302).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 3302.

L'article de *Juristat* intitulé « [Les caractéristiques relatives aux crimes déclarés par la police en milieu rural dans les provinces canadiennes, 2023](#) » ([85-002-X](#)) est maintenant accessible. L'infographie intitulée « [Les crimes déclarés par la police dans les régions rurales des provinces canadiennes, 2023](#) » ([11-627-M](#)) a également été diffusée aujourd'hui.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).